



**Kolly Nicolas**

Pratique en matière de recouvrement de factures par l'Etat de Fribourg

Cosignataires : ---

Date de dépôt : 05.10.2015

DFIN/DEE/DSAS/DAEC

## Dépôt

Le Ministère public du canton de Genève a récemment ouvert une enquête dans le cadre d'un versement d'environ 40 millions à un avocat par les Hôpitaux universitaires genevois et cela dans le but de recouvrer des factures. D'autres régies publiques sont semble-t-il également concernées par cette pratique dans ce même canton. Par la présente question écrite je demande au Conseil d'Etat d'informer sur la pratique qui a cours en la matière par l'Etat de Fribourg. Partant, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir apporter réponse aux questions suivantes :

1. Est-ce que l'Etat de Fribourg, ou d'autres collectivités de droit public ou entreprise majoritairement en main de l'Etat de Fribourg (HFR, TPF, OCN, BCF, Groupe E, etc.) ont recours à des services externes pour le recouvrement de factures ouvertes ?
2. Si la réponse à la question précédente est affirmative, je pose en outre les questions suivantes :
  - > Quels sont les montants investis par les différentes entités étatiques pour effectuer ces opérations ?
  - > Quels types de rémunérations sont prévus ? (Est-ce des montants fixés en proportion des résultats obtenus ?)
  - > Comment sont choisis ces prestataires de services ? Sont-ils soumis aux procédures des marchés publics ?

—